

CHARTE POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DES SERVICES INTERNET

L'hôpital Jean Jaurès dispose d'un **réseau Wifi public** qui couvre l'ensemble des chambres et des parties communes. Il est mis à votre disposition gracieusement ainsi que des postes informatiques en libre accès :

- ✓ **Au 1^{er} étage**, quatre postes sont installés dans la salle informatique située entre la salle de rééducation et la salle de vie ;
 - ✓ **Au 2^{ème} et 3^{ème} étages**, un poste est installé chacune des salles de vie.
-

Afin de permettre un usage respectueux et confortable pour tous, et dans le cadre des réglementations en vigueur, l'utilisation des ressources informatiques est soumise à l'acceptation et au respect des règles énoncées ci-dessous :

1. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service d'accès à Internet à des fins illicites.
2. L'utilisateur, dans le cadre de l'utilisation du service, s'engage également à :
 - respecter le matériel et signaler tout dysfonctionnement au personnel ;
 - ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique ;
 - ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
 - ne pas créer une fausse identité ;
 - ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier ;
 - ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments contenant les logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires ;
 - ne pas adresser de message indésirable et à ne pas effectuer de spamming ;
 - ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou d'autres utilisateurs ;

- ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ou à s'y maintenir ;
 - ne pas perturber les services et/ou contenus et/ou données et/ou contenus auxquels il accède ;
 - ne pas envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite boule de neige ou pyramidale.
- 3.** A ce titre, l'utilisateur devra respecter, sans que cette liste ait un caractère exhaustif, les réglementations relatives :
- à la vie privée de toute personne et à son respect ;
 - au Code de la propriété intellectuelle et artistique ;
 - aux traitements automatisés de données nominatives ;
 - au respect des règles d'ordre public en matière de contenu des informations qui seraient susceptibles d'être mises en ligne sur le réseau Internet portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau par accès à des messages, images ou textes provocants ;
 - au secret des correspondances et à l'interdiction d'interception des communications émises par la voie des télécommunications.
- 4.** Les postes en libre accès sont exclusivement réservés à la consultation de services et de sites tous publics.
- 5.** Pour des raisons de sécurité et/ou de fluidité du réseau, l'accès à certains sites est prohibé et/ou fait l'objet d'un filtrage par le service informatique. Tel est le cas pour les catégories de sites suivantes : à caractère violent, diffamatoire, pédophile, d'incitation à la haine et de manière générale contraire aux bonnes mœurs, ou susceptible de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité.
- 6.** L'hôpital Jean Jaurès, à la demande de tiers et/ou de toute autorité compétente, se réserve le droit de suspendre temporairement ou de manière définitive toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

- 7.** D'une manière générale, en aucun cas l'hôpital Jean Jaurès ne peut être tenu de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur, ce dernier reconnaissant que l'hôpital Jean Jaurès ne peut pas être responsable des contenus auquel accède l'utilisateur et que l'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie et peut être suspendue sans préavis.
- 8.** Conformément à la réglementation en vigueur, les données de trafic sont conservées pendant 1 an et pourront être transmises à la demande des autorités judiciaires. Cette obligation de conserver les données de trafic résulte de la loi de 2001 relative à la sécurité quotidienne ainsi que de la loi de 2006 relative à la lutte contre le terrorisme, et de loi n°2009-1311 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet, dite "HADOPI 2".
- 9.** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les utilisateurs via l'adresse physique du terminal utilisé et conserver les données de trafic. Les destinataires des données sont les autorités judiciaires, uniquement en cas de demande des données de trafic.
- 10.** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service informatique de l'hôpital Jean Jaurès.